

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Synthèse des résultats de l'enquête flash – juillet 2020

La quatrième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 1er et le 13 juillet 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en juin.

- En juin, l'activité poursuit sa reprise. Seuls 1 % des salariés sont encore dans une entreprise dont l'activité est totalement arrêtée, après 5 % en mai, 12 % en avril et 19 % en mars. La proportion de salariés travaillant dans une entreprise dont l'activité a diminué de plus de moitié est divisée par deux par rapport au mois précédent, passant à 11 %. Cette amélioration est générale et particulièrement visible dans l'hébergement et la restauration (12 % à l'arrêt en juin après 49 % en mai) et dans les autres activités de service (8 % à l'arrêt après 24 % en mai), secteur qui comprend notamment les arts, spectacles et activités récréatives.
- Les entreprises qui demeurent concernées par une chute d'activité font face à un choc de demande. Les causes évoquées de réduction d'activité sont avant tout la perte de débouchés (64 % après 50 % en mai) devant les fermetures administratives (20 % après 28 % en mai), plutôt que le manque de personnel pouvant travailler (10 % après 14 % en mai) ou les difficultés d'approvisionnement (6 % après 8 % en mai).
- Les difficultés liées à la gestion sanitaire se réduisent encore un peu, de même que celles relatives à l'approvisionnement et celles liées à l'aval. Les difficultés liées au manque de débouchés se stabilisent, tandis que celles liées à une fermeture administrative chutent fortement, en particulier dans l'hébergement restauration.
- Les réductions d'effectifs restent contenues, comme en avril et en mai. Elles passent désormais majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues. Cependant, le recours au non-renouvellement de CDD reste important. Les entreprises qui augmentent leurs effectifs sont plus nombreuses qu'en mai (8 % des salariés travaillent dans une entreprise ayant augmenté ses effectifs après 4 % en mai), en particulier dans les entreprises de grande taille et dans le secteur du commerce.
- En juin, deuxième mois de déconfinement, le retour des salariés sur site se poursuit : fin juin, six salariés sur dix travaillaient sur site (après la moitié fin mai, un tiers fin avril et un quart fin mars). Le chômage partiel complet diminue sensiblement : 7 % des salariés étaient dans ce cas fin juin (après 13 % fin mai). Le télétravail est moins fréquent qu'en mai mais conserve un niveau relativement élevé (un sixième des salariés) alors que la part des salariés en congés ou arrêt maladie se stabilise.

- *Le nombre d'entreprises ayant recours au chômage partiel, qui augmentait continuellement, diminue fortement et retombe à son niveau de fin mars. Fin juin, 58 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 73 % le mois précédent. Le profil des entreprises ayant un recours plus fréquent évolue également. Contrairement au mois de mai, ce sont désormais les petites entreprises qui recourent le moins au chômage partiel : 42 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, et 60 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus. Au sein des entreprises recourant à l'activité partielle, deux tiers des salariés travaillent dans une entreprise où cette activité partielle correspond pour une partie des salariés à une situation de garde d'enfant ou de salariés considérés comme fragiles/vulnérables. Cependant, les différences sont très marquées selon le secteur de l'entreprise. Enfin, le recours à la formation est assez faible pour les salariés en chômage partiel.*
- *La crise sanitaire a contraint certaines entreprises à prendre des dispositions et à conclure des accords spécifiques sur le temps de travail et les congés¹. 35 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a imposé des dates pour la prise de jours de repos et 16 % dans une entreprise qui a conclu un accord sur l'activité partielle. Des accords ont également été conclus sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : les entreprises concernées représentent 17 % de l'emploi salarié total.*
- *Les perspectives des entreprises se stabilisent et restent marquées par une forte incertitude et une grande hétérogénéité entre secteurs. Les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 44 % de l'emploi salarié (après 43 % fin mai), celles qui ne voient pas de retour à la normale avant la fin de l'année en représentent 35 % (après 36 % en mai) et celles qui ne savent pas dater ce retour à la normale représentent toujours environ un cinquième des salariés (21 % après 20 % fin mai).*
- *Les entreprises qui n'anticipent aucune difficulté pour la reprise de leur activité sont de plus en plus nombreuses (17 % après 10 % en mai et 6 % en avril). Les principales difficultés que les entreprises voient poindre restent le manque de débouchés, l'organisation de l'activité de manière à respecter la distanciation sociale et la disponibilité limitée de certains salariés.*

¹ Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos.

Vers une reprise quasi-totale de l'activité pour les entreprises

En juin, un mois après le début du processus de déconfinement, l'activité des entreprises s'améliore encore par rapport au mois précédent : 1 % seulement des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole sont dans des entreprises qui ont totalement arrêté leur activité, après 5 % en mai, 12 % en avril et 19 % en mars. La proportion de salariés des entreprises dont l'activité a diminué de plus de moitié est divisée par deux par rapport au mois précédent. Au total, 13 % des salariés sont encore, en juin, dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 27 % en mai et 45 % en avril). 39 % des salariés sont dans des entreprises qui ont vu leur activité baisser plus modérément (après 44 % en mai et 35 % en avril). 37 % des salariés sont employés dans des entreprises dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu (après 22 % en mai), et 12 % dans des entreprises où l'activité a augmenté par rapport à ce qui était prévu.

La baisse d'activité est moins marquée que les mois précédents dans les entreprises de 10 à 19 salariés, bien qu'elle reste plus importante que les entreprises de plus grande taille : 3 % sont à l'arrêt et 14 % en forte diminution d'activité, après respectivement 12 % et 26 % en mai. À l'opposé, seules 0,5 % des entreprises de 500 salariés ou plus sont à l'arrêt (3 % en mai et 7 % en avril) et 12 % en forte baisse (après 21 % en mai) (Tableau 1).

Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : Au cours du mois de juin, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

	Elle a été arrêtée	Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)	Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	Elle est restée inchangée	Elle a augmenté
Ensemble					
juin	1,4	11,4	38,5	37,1	11,6
mai	4,9	21,9	44,1	22,0	7,0
avril	12,2	32,4	35,0	15,8	4,6
10 - 19 salariés					
juin	3,0	14,3	29,3	42,7	10,6
mai	12,1	25,9	35,4	22,3	4,3
avril	26,1	33,5	24,3	12,7	4,6
20 - 49 salariés					
juin	2,1	11,7	32,9	41,6	11,7
mai	7,5	21,4	41,1	23,1	6,9
avril	18,9	35,3	26,2	13,6	6,0
50 - 99 salariés					
juin	1,7	9,9	32,9	44,9	10,7
mai	5,8	22,7	37,0	27,7	6,8
avril	12,8	32,5	28,1	19,2	7,4
100 - 249 salariés					
juin	1,8	8,3	36,8	41,5	11,6
mai	3,4	21,4	42,4	26,1	6,7
avril	10,2	34,0	33,2	18,4	4,1
250 - 499 salariés					
juin	1,2	9,9	36,7	42,0	10,2
mai	3,2	20,5	45,9	24,8	5,5
avril	9,0	31,7	35,5	19,0	4,7
500 salariés ou +					
juin	0,5	12,3	45,7	29,1	12,4
mai	2,6	21,4	49,7	18,0	8,3
avril	7,1	30,6	43,4	15,0	3,8

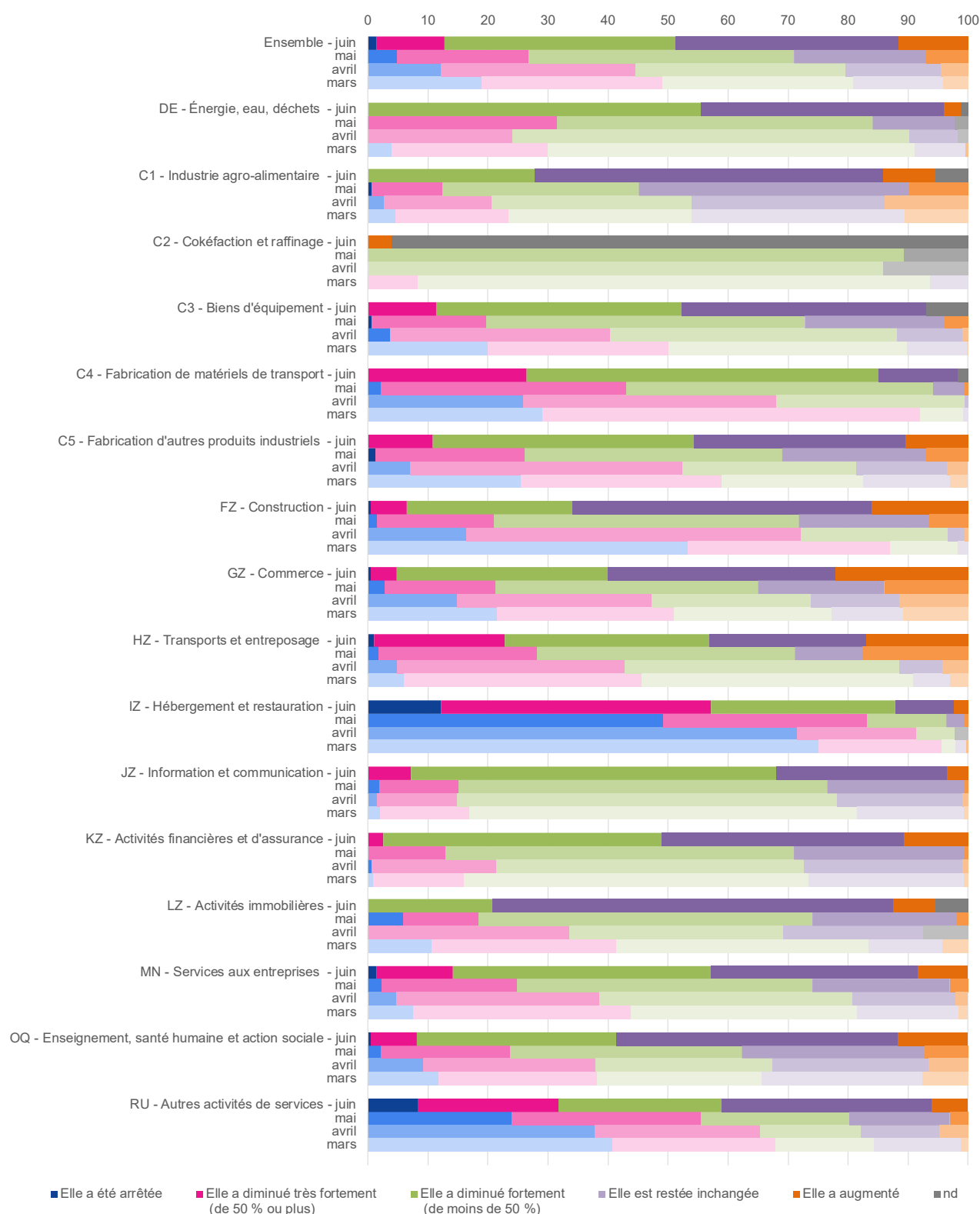
Note de lecture : au cours du mois de juin, 1,4 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les effets de la crise sur l'activité restent très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 1).

Graphique 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés)
 Question : Au cours du mois de juin, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au cours du mois de juin, 12,2 % des salariés du secteur de l'hébergement restauration travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

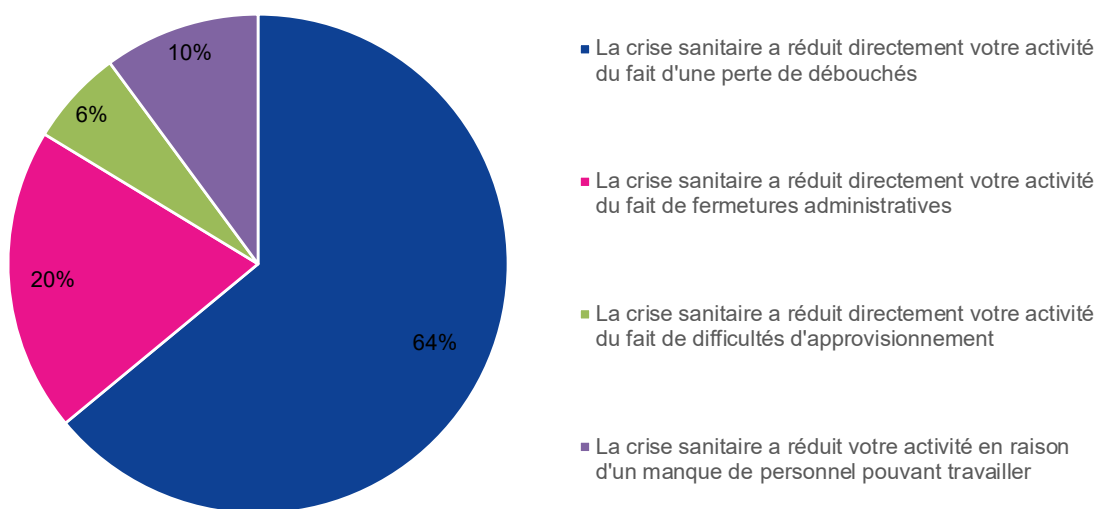
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Le secteur qui demeure le plus touché, bien qu'en nette amélioration, par des arrêts ou des baisses d'activité supérieures à 50 % est l'hébergement restauration (57 %, dont 12 % à l'arrêt, après 83 % en mai, dont 49 % à l'arrêt). Le secteur des « autres activités de service » reste également particulièrement affecté en juin : 32 % dont 8 % à l'arrêt, du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives (58 %, dont 16 % à l'arrêt).

Le plus souvent, la réduction d'activité a pour cause une perte de débouchés (64 % après 51 % en mai), des fermetures administratives (20 % après 30 % en mai), plutôt qu'un manque de personnel pouvant travailler (10 % après 12 % en mai) ou des difficultés d'approvisionnement (6 % après 8 % en mai, Graphique 2).

Graphique 2 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 64 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a diminué durant la crise du fait d'une perte de débouchés.

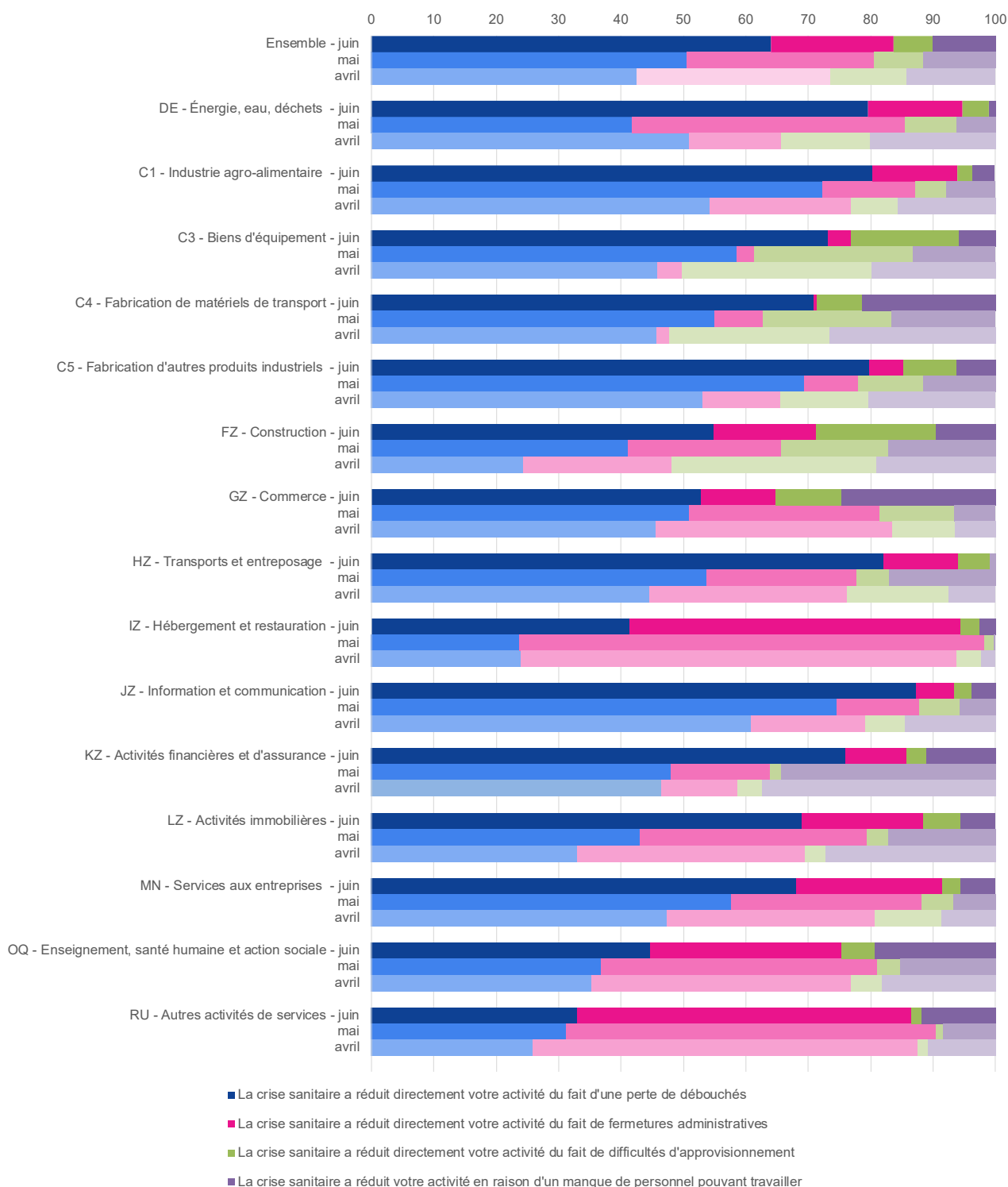
Source : Dares, enquête Acemo Covid, juillet 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

En juin, la perte de débouchés concerne le secteur de l'information communication (87 % après 75 % en mai), les transports et l'entreposage (82 % après 54 % en mai), la fabrication d'autres produits industriels (80 % après 69 % en mai) et les secteurs liés à l'énergie (80 % après 42 % en mai, Graphique 3). La perte de débouchés demeure une cause importante - et en augmentation - de diminution de l'activité dans les activités financières (76 % après 48 % en mai) et la fabrication de matériel de transport (71 % après 55 %). Les pertes d'activité liées aux fermetures administratives affectent principalement l'hébergement restauration (53 % après 75 % en mai), les autres activités de services (54 %, après 59 %) et dans une moindre mesure l'enseignement privé action sociale (31 % après 44 %). Les pertes d'activité liées aux difficultés d'approvisionnement affectent le secteur de la construction (19 % en juin, après 17 % en mai) et la fabrication d'équipements électriques électroniques (17 % après 25 % en mai).

Graphique 3 - Causes de la diminution de l'activité, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 64 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Des difficultés liées à la fermeture administrative en net recul

Les difficultés liées à la fermeture administrative sont en net recul, passant de 16 % en mai à 8 % en juin. Elles concernent davantage les plus petites entreprises : 11 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, et seulement 6 % pour celles comptant 500 salariés ou plus. Les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent toujours de la gestion des questions sanitaires, avec un léger recul par rapport à mai (34 % après 39 %). Le manque de débouchés et les difficultés financières viennent ensuite (respectivement 32 % et 30 %, comparables à mai) (Tableau 2). La gestion des questions sanitaires continue de poser un peu plus de difficultés pour les grandes entreprises (41 % pour celles de 500 salariés ou plus, après 45 %). Les difficultés financières touchent désormais de façon comparable les entreprises de toutes tailles. Les difficultés d'approvisionnement et les difficultés liées au manque de personnel continuent de reculer.

Tableau 2 - Principales difficultés rencontrées (en % de salariés)

Question : À la date du 30 juin, quelles sont vos principales difficultés rencontrées ?

	30 juin	31 mai	30 avril	31 mars
Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	34,1	39,3	56,7	62,2
Difficultés financières	30,2	32,7	34,3	34,4
Manque de débouchés	31,6	31,5	28,6	24,8
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	14,0	17,1	22,5	28,1
Fermeture administrative	7,5	16,2	23,8	24,0
Manque de personnel	15,8	19,7	21,5	24,0
Autre(s)	21,0	17,8	15,0	20,8
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	7,0	10,0	10,1	15,0

Note de lecture : au 30 juin, 30,2 % des salariés travaillent dans une entreprise qui fait état de difficultés financières.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les entreprises font face à des difficultés de nature différente selon les secteurs

En juin, les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires diminuent dans tous les secteurs, sauf pour les activités immobilières où elles restent stables, et dans l'hébergement et la restauration (33 % après 30 % en mai) et les transports et entreposage où elles augmentent (40 % après 28 % en mai). Ce secteur a la particularité d'avoir majoritairement repris une activité normale au cours du mois de juin, et non dès le début du déconfinement.

Les difficultés financières sont en recul dans le secteur lié à l'énergie, l'eau et la gestion des déchets (40 % après 47 % en mai), dans le secteur des activités immobilières (14 % après 22 %) et dans les services aux entreprises (35 % après 42 % en mai), et elles progressent un peu dans l'information et la communication (41 % après 38 %).

Les difficultés tenant au manque de débouchés sont globalement stables, après avoir augmenté de façon continue depuis le début de la crise. Mais cette stabilité globale résulte de situations sectorielles contrastées. Elles diminuent fortement dans le secteur lié à l'énergie, l'eau et la gestion des déchets (26 % après 36 % en mai) et dans les activités immobilières (8 % après 22 % en mai). À l'inverse, elles augmentent dans le transport et l'entreposage (39 % après 30 % en mai) et dans l'hébergement et la restauration (34 % après 26 %).

Les difficultés d'approvisionnement reculent très significativement dans le secteur des activités immobilières, passant de 15 % en mai à 5 % en juin, ainsi que dans la construction (23 % après 33 % en mai). Elles demeurent importantes dans la fabrication de matériel de transports (43 %) et dans la fabrication d'équipements (33 %).

Les difficultés liées aux fermetures administratives diminuent fortement dans tous les secteurs entre mai et juin, plus particulièrement dans l'hébergement et la restauration (29 % après 61 % en mai), et les autres activités de service (23 % après 41 % en mai), secteurs où elles sont cependant encore importantes. Les difficultés liées à l'aval sont globalement stables en juin par rapport à mai. Elles sont en net recul dans les activités financières et d'assurance (5 % après 12 %) et dans l'information communication (5 % après 12 % également).

Le manque de personnel, en baisse par rapport au mois de mai, touche tout particulièrement l'enseignement et l'action sociale, ainsi que le commerce et la réparation automobile.

Des entreprises plus nombreuses à augmenter leurs effectifs

Les entreprises ayant augmenté leurs effectifs représentent 8 % des salariés fin juin (après 4 % fin mai et fin avril, Tableau 3). Les hausses d'effectifs sont particulièrement significatives dans le commerce et la réparation automobile (17 % après 9 % en mai) et dans les activités immobilières (9 % après 3 % en mai).

Tableau 3 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 30 juin, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	Vos effectifs ont diminué	Vos effectifs sont restés constants	Vos effectifs ont augmenté
Ensemble			
30 juin	13,5	78,9	7,7
31 mai	14,2	81,5	4,3
30 avril	13,1	82,5	4,4
31 mars	11,1	85,5	3,4
10 - 19 salariés			
30 juin	10,6	85,6	3,9
31 mai	11,8	85,6	2,7
30 avril	8,8	88,7	2,5
31 mars	10,5	88,1	1,4
20 - 49 salariés			
30 juin	13,3	80,8	5,8
31 mai	11,1	84,0	4,9
30 avril	11,2	84,5	4,3
31 mars	10,8	87,1	2,1
50 - 99 salariés			
30 juin	13,5	79,4	7,1
31 mai	13,4	79,8	6,8
30 avril	11,2	81,8	7,0
31 mars	10,1	84,6	5,2
100 - 249 salariés			
30 juin	13,6	78,6	7,7
31 mai	14,6	80,3	5,1
30 avril	12,8	82,0	5,2
31 mars	11,7	83,8	4,5
250 - 499 salariés			
30 juin	14,1	78,5	7,5
31 mai	16,9	78,8	4,3
30 avril	15,5	79,5	5,0
31 mars	13,9	83,3	2,9
500 salariés ou +			
30 juin	14,1	76,2	9,7
31 mai	15,5	81,0	3,5
30 avril	14,9	81,1	4,0
31 mars	10,8	85,4	3,7

Note de lecture : au 30 juin 2020, 13,5 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les réductions d'effectifs sont stables par rapport à mai, à 14 %. Ces réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues, contrairement aux mois précédents où ces diminutions s'expliquaient principalement par les non-renouvellements de CDD.

Un net recul du recours au chômage partiel en juin

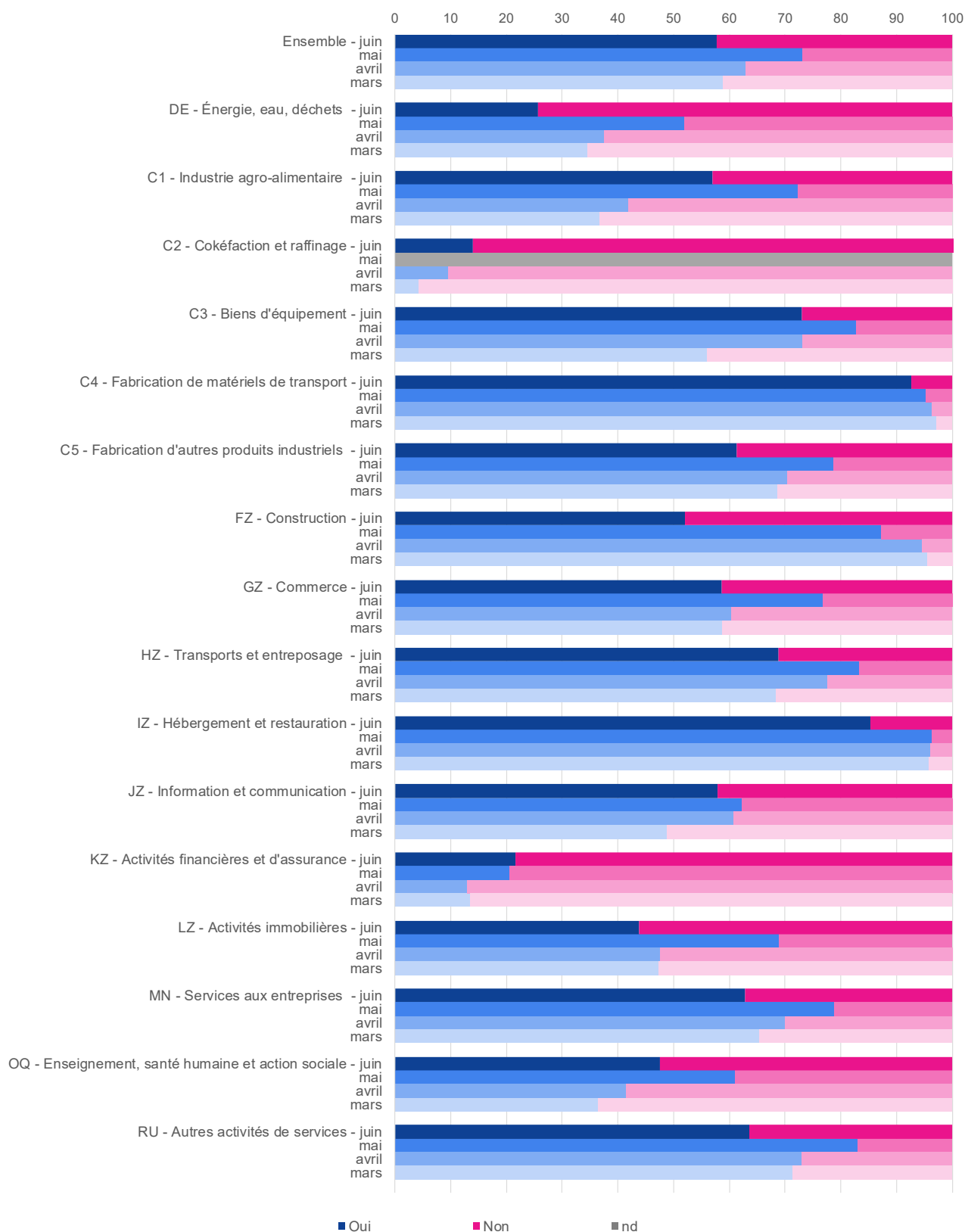
Fin juin, 58 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 73 % à la fin du mois précédent (Graphique 4). Contrairement au mois de mai, ce sont désormais les petites entreprises qui recourent le moins au chômage partiel : 42 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, et 60 % pour les entreprises de plus de 500 salariés.

Le recours au chômage partiel est particulièrement important dans les secteurs de la fabrication de matériel de transport (les entreprises y ayant recours représentent 93 % des salariés du secteur, après 95 % en mai) et l'hébergement et la restauration (en recul à 85 %). Il diminue très fortement dans la construction (de 87 % en mai à 52 % en juin), dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets (passant de 52 % en mai à 26 % en juin), ainsi que dans les industries agro-alimentaires, de biens d'équipements ou d'autres produits industriels.

Au sein des entreprises recourant à l'activité partielle, deux tiers des salariés travaillent dans une entreprise où au moins une personne est en activité partielle pour garde d'enfant ou fragilité/vulnérabilité. Ce motif est particulièrement mis en avant dans les activités immobilières (88 %), dans la fabrication d'équipements (84 %) et dans les activités financières et d'assurance (82 %). À l'inverse, elles sont peu représentées dans l'hébergement et la restauration (29 %) et dans l'information et la communication (47 %).

Graphique 4 - Recours en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : À la date du 30 juin, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?



Note de lecture : au 30 juin 2020, 58 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel.

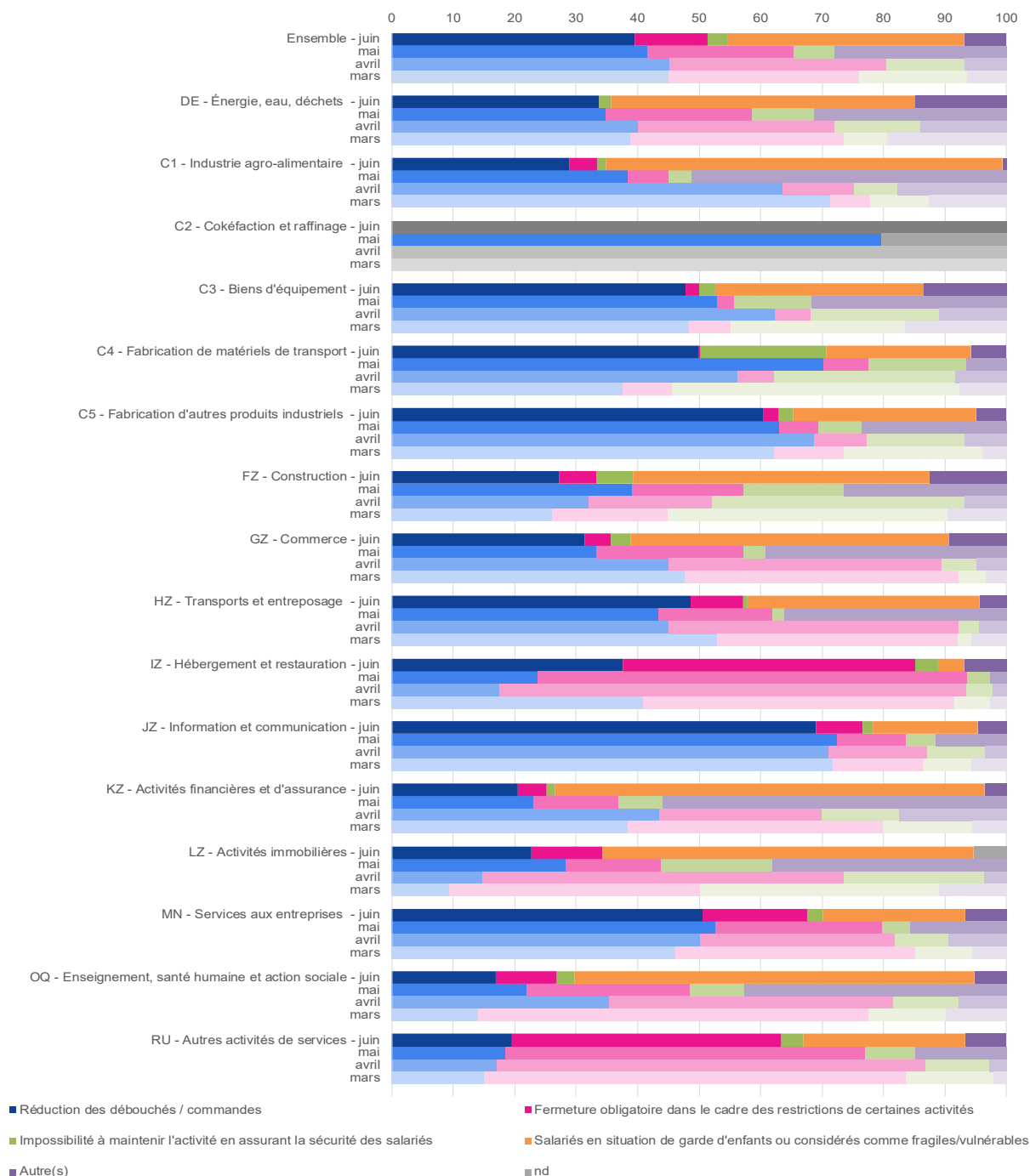
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les réductions des débouchés et les salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles sont les principales raisons du recours au chômage partiel

Fin juin, comme raisons du recours au chômage partiel, les entreprises évoquent le plus souvent le manque de débouchés/commandes et les situations de garde d'enfants ou de personnes vulnérables (Graphique 5).

Graphique 5 - Raisons du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés)



Note de lecture : au 30 juin 2020, 27,3 % des salariés du secteur de la construction travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel est la réduction de débouchés / commandes.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Note : la modalité « Salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles/vulnérables » a été ajoutée au questionnaire du mois de juillet.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 – Juillet 2020

Le motif de réduction des débouchés/commandes accuse une baisse marquée dans le secteur de la fabrication de matériels de transport (50 % après 70 % en mai) et dans la construction (27 % après 39 %). Il se renforce dans l'hébergement et la restauration, ainsi que dans le transport et l'entreposage. Le motif lié aux gardes d'enfants est particulièrement invoqué dans les activités financières et d'assurances, l'enseignement privé la santé privée et l'action sociale et l'agroalimentaire. Le recours au chômage partiel en raison de la fermeture obligatoire dans le cadre des restrictions de certaines activités est en net recul, passant de 24 % en mai à 12 % en juin. Il concerne principalement fin juin le secteur de l'hébergement et de la restauration, et les autres activités de services, du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives. La fabrication de matériels de transport est le secteur où l'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés concerne la plus forte proportion de salariés (21 %).

Un recours limité à la formation pour les salariés en chômage partiel

Fin juin, 16 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a recours à la formation pour ses salariés en chômage partiel, dont la moitié dans le cadre d'une subvention FNE-Formation. Ce recours est plus fréquent dans les entreprises de 100 salariés ou plus, ainsi que dans l'information et la communication et la fabrication de matériel de transport. À l'inverse, il est particulièrement faible dans les activités immobilières et dans la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

Plus de six salariés sur dix travaillent sur site

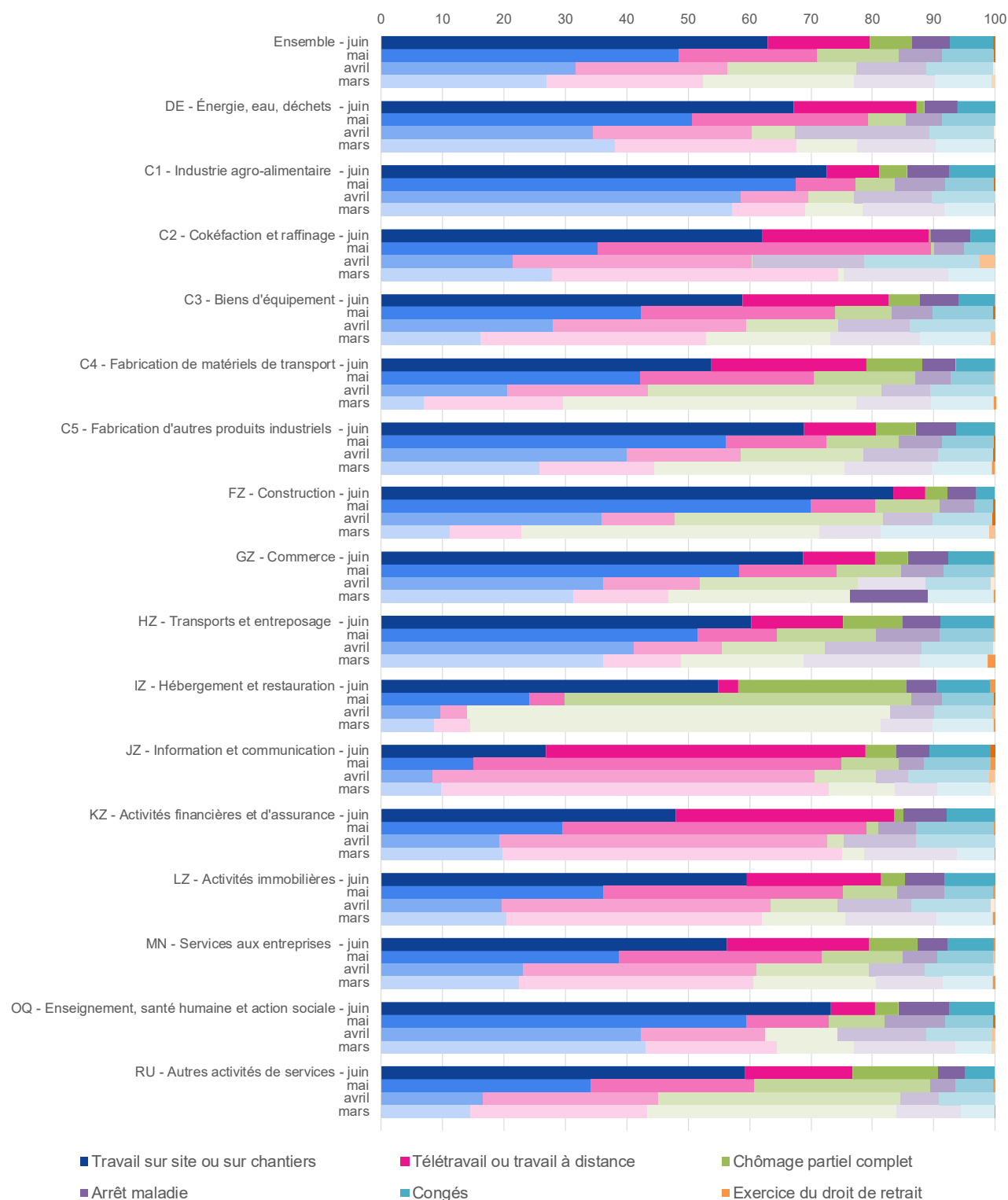
Le mois de juin confirme le retour des salariés sur site et une nette diminution du nombre de salariés en chômage partiel complet ou en télétravail (Graphique 6). Fin juin, 7 % des salariés sont au chômage partiel complet (en diminution par rapport à fin mai), 17 % en télétravail (après 23 % fin mai), et 63 % travaillent sur site ou sur chantiers (en nette progression par rapport à fin mai). Les autres sont en arrêts maladie (6 % fin juin après 7 % fin mai) ou en congés (7 %, après 8 %). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %).

Cette répartition varie selon la taille des entreprises. Le chômage partiel complet se nivelle et dépend moins de la taille de l'entreprise. En revanche, le télétravail reste important dans les grandes entreprises (22 % après 27 % fin mai) alors qu'il reflue dans les petites (9 %, après 15 % fin mai). La part des salariés en arrêt maladie croît également avec la taille de l'entreprise et représente 4 % des situations dans les plus petites entreprises (stable), contre 7 % dans les plus grandes d'entre elles (après 9 % fin mai).

Le télétravail reste particulièrement fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication (52 % des salariés après 60 % en mai), et les activités financières et d'assurance (36 % après 49 %), dans lequel il était déjà nettement plus répandu avant la crise. Il l'est nettement moins dans l'hébergement-restauration (3 % après à 6 % en mai), la construction (5 % après 10 % en mai), l'industrie agro-alimentaire (9 % après 10 % en mai).

Graphique 6 - Répartition des salariés au cours de la semaine du 22 juin (en %)

Question : En moyenne au cours de la semaine du 22 juin, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?



Note de lecture : au cours de la semaine du 22 juin, environ 63 % des salariés travaillent sur site.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

17 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a versé la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, et 35 % dans des entreprises ayant imposé des dates pour les jours de repos

17 % des salariés travaillent dans une entreprise qui indique avoir conclu, depuis le début de la crise sanitaire, un accord sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. C'est particulièrement le cas du secteur lié à l'industrie agro-alimentaire (45 %) ou à un degré moindre, au secteur lié à l'énergie, l'eau et la gestion des déchets (36 %).

Alors que la couverture par de nouveaux accords conclus sur l'activité partielle oscille entre 6 % de salariés concernés pour le secteur lié à l'énergie, l'eau et la gestion des déchets et 20 % pour le secteur lié aux biens d'équipement, les entreprises qui travaillent dans la fabrication de matériel de transport se démarquent par un recours massif à de tels accords (55 %). Au total, 16 % des salariés travaillent dans une entreprise déclarant un accord récent sur l'activité partielle.

Les accords sur l'augmentation du temps de travail conclus dans le contexte de la crise sanitaire sont très minoritaires : 2 % des salariés travaillent dans des entreprises ayant conclu un accord relatif aux heures supplémentaires, et 1 % dans des entreprises qui ont augmenté la durée de travail, hebdomadaire ou quotidienne, comme l'ordonnance n°2020-323 du 25 mars 2020 les y autorise. De même, moins de 1 % des salariés travaillent dans des entreprises où un accord a été conclu, depuis le début de la crise sanitaire, sur le travail le dimanche ou les jours de repos.

Les mesures sur le temps de travail ont en fait porté plutôt sur les congés, y compris par voie d'accord. 11 % des salariés travaillent dans une entreprise ayant conclu un accord relatif à l'aménagement des congés payés et à des jours octroyés dans le cadre de la réduction du temps de travail.

En outre, 35 % des salariés travaillent dans des entreprises ayant imposé des dates pour les jours de repos. Cette proportion a tendance à augmenter avec la taille de l'entreprise : elle est de 44 % pour les très grandes entreprises (comptant 500 salariés ou plus) contre 20 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Cette disposition est particulièrement présente dans le secteur de la fabrication de matériel de transport (69 %) et de la cokéfaction et raffinage (72 %).

Près de la moitié des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire réduisent la productivité ou augmentent les coûts de production

45 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts et 16 % dans une entreprise qui juge que cet impact est d'au moins 10 %. Cette part a légèrement diminué par rapport au mois précédent où elle était de 52 %. Les secteurs les plus impactés (impact d'au moins 10 %) sont ceux de la construction (29 %), de la fabrication de matériels de transport (27 %), et de l'hébergement restauration (26 %).

30 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité horaire de travail, mais de moins de 10 %. Elles se retrouvent particulièrement dans les industries liées à l'énergie (44 %) ou l'agro-alimentaire (40 %).

Un salarié sur cinq travaille dans une entreprise qui considère que son activité sera affectée de manière durable par la crise

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état à la fin du mois de juin d'une forte incertitude et affichent une grande hétérogénéité entre secteurs (Graphique 7). Si les entreprises indiquant que l'activité est déjà revenue à la normale ou que ce sera le cas d'ici moins de 3 mois représentent 44 % de l'emploi salarié, celles qui anticipent que l'activité mettra plus de temps pour revenir à la normale ou qui ne savent pas dater ce retour représentent respectivement 35 % et 21 % de l'emploi salarié. La proportion d'entreprises anticipant que l'activité a été affectée de manière plus durable et ne reviendra pas à la situation antérieure avant la fin de l'année a même augmenté de 2 points par rapport au mois précédent (20 % contre 18 % fin mai). Les secteurs où les perspectives sont les plus sombres relèvent de la fabrication de matériels de transport (43 % après 48 % fin mai), des transports et de l'entreposage, ainsi que de l'hébergement et la restauration (34 % chacun, après respectivement 18 % et 33 % fin mai).

La part de salariés travaillant dans une entreprise dont l'activité est déjà revenue à la normale a augmenté de 6 points entre fin mai et fin juin, et s'établit maintenant à 18 % de l'emploi salarié total. Les secteurs où l'activité est le plus fréquemment revenue à la normale fin juin relèvent de l'agroalimentaire (32 % de l'emploi, après 31 % fin mai), du commerce (26 % de l'emploi, après 16 % fin mai) et de l'activité immobilière (26 % de l'emploi, après 6 % fin mai).

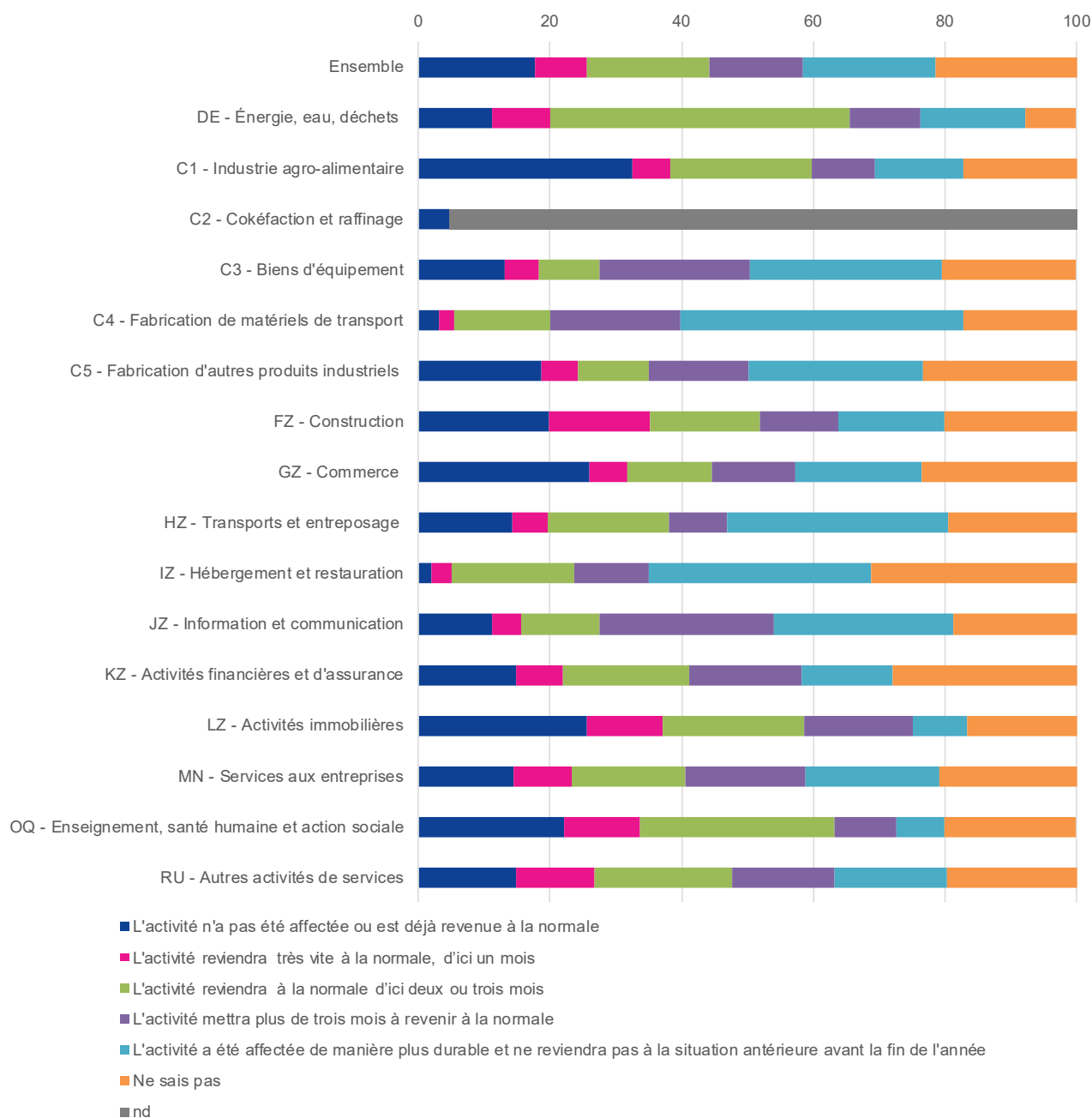
26 % (après 32 % fin mai) des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité reviendrait à la normale dans moins de 3 mois, dont 8 % d'ici un mois. C'est particulièrement le cas des secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (54 % de l'emploi, après 61 %), et de l'enseignement, santé humaine et action sociale (41 % de l'emploi, après 43 % fin mai).

14 % des salariés (après 18 % fin mai) travaillent dans une entreprise dont l'activité mettra plus de 3 mois pour revenir à la normale. Les secteurs concernés sont ceux de l'information communication (27 %, après 34 %) et des biens d'équipement (23 % après 20 %).

Enfin, 21 % des salariés (après 20 %) travaillent dans une entreprise qui ne sait pas quand son activité reprendra normalement. C'est pour le secteur des activités financières et d'assurance que cette incertitude est la plus fréquente (28 %, après 30 %).

Graphique 7 - Reprise de l'activité après le début du déconfinement par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va retrouver son niveau normal ?



Note de lecture : fin juin, 17,8 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juillet 2020.

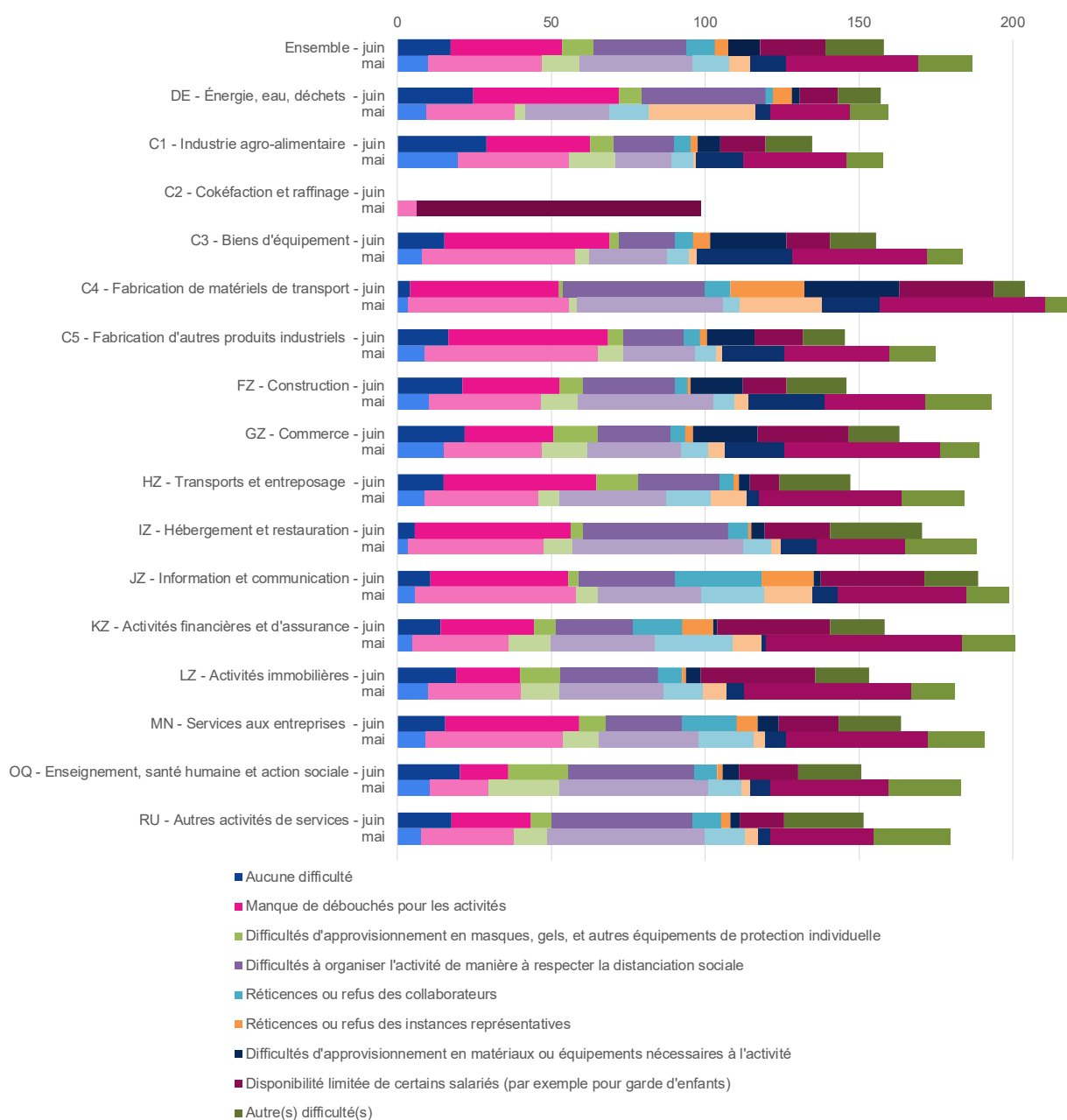
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les principales difficultés anticipées par les entreprises pour la reprise de l'activité proviennent d'un manque de débouchés (Graphique 8) : 36 % des salariés travaillent au sein de ces entreprises fin juin (après 37 % fin mai). Les secteurs les plus concernés relèvent des biens d'équipement (54 %), de la fabrication d'autres produits industriels (52 %) et de l'hébergement et restauration (51 %). Les difficultés d'approvisionnement en masques gel et autres équipements de protections ne sont plus que rarement citées (10 % après 13 %) alors que les difficultés liées à la disponibilité limitée de certains salariés ont, elles, significativement reculé (21 %, après 43 % fin mai). Enfin, les difficultés

à organiser l'activité de manière à respecter la distanciation sociale (30 %, après 36 %) sont particulièrement présentes dans les secteurs de l'hébergement et restauration (47 %, après 56 %) et de la fabrication de matériels de transport (46 %, après 48 % fin mai).

Graphique 8 - Principales difficultés anticipées pour la reprise de l'activité par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?



Note de lecture : fin juin, 36,2 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une difficulté à la reprise de l'activité est le manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juillet 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr

